

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME
SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA

ARRONDISSEMENT DE PERONNE
DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE AUX

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

. de la convocation : 05.06.2026
. d'affichage : 05.06.2026

N° de la délibération : 2026-97

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 60
. présents : 50
. votants : 60

L'an deux mille vingt-six, le 11 juin, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur Frédéric DEMULE, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de Mmes POTURALSKI Patricia, FANCHON Catherine, SLOWINSKI Corinne, MM. CHRETIEN Gabriel, BLOIS Frédéric, MERLIER Jacques, BECQUERELLE David, SALOME André, MUSEUX Gérard, JOLY Vincent.

Mme POTURALSKI Patricia avait donné pouvoir à M. SCHIETTECATTE Benoît.
Mme FANCHON Catherine avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
Mme SLOWINSKI Corinne avait donné pouvoir à Mme SCHWEITZER Cécile.
M. CHRETIEN Gabriel avait donné pouvoir à M. GOUBRON Julien.
M. BLOIS Frédéric avait donné pouvoir à M. DUBREUCQ Benoît.
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
M. BECQUERELLE David avait donné pouvoir à M. CARON Gilles.
M. SALOME André avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. MUSEUX Gérard avait donné pouvoir à M. FRIZON Hervé.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. BELLARD Joël.

Secrétaire de séance : Mme RAGUENEAU Françoise.

OBJET :

COMITE DES ŒUVRES SOCIALES
ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2026

Le Comité des Œuvres Sociales des agents de la Ville de HAM, du CCAS et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme est une association qui a pour but :

. de créer et assurer des liens d'amitié, de fraternité entre les agents par l'organisation et le pourvoi aux frais des manifestations organisées de toute nature (repas, festivités, excursions, voyages...),

. d'améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des familles des agents par l'octroi d'allocations à l'occasion de naissances, mariages, décès, retraites...

. de subvenir aux besoins d'un agent ou de sa famille en cas de difficultés.

L'association est composée de membres adhérents (actifs ou retraités).

Le montant total du budget prévisionnel 2026 est de 19 600 €.

Vu la demande de subvention présentée par le C.O.S. de la Ville de HAM, du CCAS et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.accorde à cette association, au titre de l'année 2026, une subvention de fonctionnement de 3.300 €,

.autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an, que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Le secrétaire de séance,

Two handwritten signatures in blue ink. The top signature is for the President and the bottom signature is for the Secretary of the meeting.